

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 417-2025 modifiant le règlement numéro 353-2020 relatif à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides*, adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 16 janvier 2025, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 21 janvier 2025.

(Signé)

Isabelle Gauthier
Greffière-trésorière adjointe par intérim